

Fiche VACCIN

AEMIP 2017

Titre : Vaccins contre l'hépatite B

Auteur : V. Apaire-Marchais - Relecteurs : A Esclatine BM Imbert

Introduction (rappel clinique et épidémiologique)

L'hépatite B est une maladie du foie due au virus de l'hépatite B (VHB) qui appartient à la famille des *Hepadnaviridae*. L'expression clinique du VHB est très polymorphe, l'infection pouvant être aiguë ou chronique et responsable de lésions hépatiques d'intensité variable. La gravité est liée au risque d'hépatite fulminante (<1/1000) et au passage à la chronicité (5 à 10% des adultes contaminés) avec un risque d'évolution vers la cirrhose et l'hépatocarcinome. Le virus présent dans les liquides biologiques (sang, sperme, sécrétions vaginales, salive...) peut se transmettre par des relations sexuelles, par toxicomanie IV, par contact avec du sang ou des dérivés du sang (tatouage, piercing, piqûres accidentelles) et de la mère à l'enfant au moment de l'accouchement. En France, le principal mode de transmission est sexuel. L'hépatite B aiguë symptomatique est une maladie à déclaration obligatoire.

Dans le monde, environ 2 milliards de personnes sont infectées par le VHB, environ 250 millions sont porteurs chroniques de l'Ag de surface de l'hépatite B (Ag HBs) et plus de 600 000 décèdent chaque année. Pourtant, la vaccination est accessible depuis de nombreuses années et constitue la meilleure prévention contre cette infection. Environ 300 000 personnes en France sont porteurs chroniques de l'Ag HBs.

Caractéristiques du (des) vaccin(s)

Les vaccins contre l'hépatite B sont des vaccins obtenus par recombinaison génétique constitués de l'Ag HBs.

- **Le vaccin Engerix B®** contient l'Ag HBs purifié obtenu par clonage et expression du gène viral dans la levure *Saccharomyces cerevisiae*. Il existe deux présentations : Engerix B® 10µg et 20µg
- **le vaccin HBVaxPro®** contient l'Ag HBs purifié obtenu par clonage et expression du gène viral dans la levure *Saccharomyces cerevisiae*. Il existe trois présentations : HBVaxPro® 5 µg, 10 µg et 40 µg.
- **le vaccin Genhevac B Pasteur®** n'est plus commercialisé depuis 2016.
- **le vaccin combiné hexavalent (Infanrix Hexa® et Hexyon®)** est un vaccin combiné diphtérique, tétanique, coquelucheux acellulaire, poliomyélitique, *Haemophilus influenzae b* qui contient 10µg d'Ag HBs.

Le vaccin hexavalent est obligatoire pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018.

Les vaccins sont tous adsorbés sur hydroxyde d'aluminium.

Recommandations

- **Recommandations générales :**

- * La vaccination contre l'hépatite B est recommandée chez tous les nourrissons.
- * Un rattrapage vaccinal est recommandé chez les enfants et les adolescents jusqu'à l'âge de 15 ans révolus.

- **Recommandations particulières :**

- * Enfants et adolescents accueillis dans les services et institutions pour l'enfance et la jeunesse handicapée ou dans les institutions psychiatriques
- * Enfants d'âge préscolaire accueillis en collectivité
- * Nouveau-nés de mère porteuse de l'Ag HBs
- * Personnes ayant des relations sexuelles avec des partenaires multiples
- * Usagers de drogue parentérale
- * Voyageurs dans les pays de moyenne ou de forte endémie
- * Personnes amenées à résider en zone de moyenne ou de forte endémie
- * Personnes susceptibles de recevoir des transfusions massives et/ou itératives ou des médicaments dérivés du sang

- * Personnes candidates à une greffe d'organe, de tissu ou de cellules
- * Personnes de l'entourage d'une personne infectée par le VHB ou d'un porteur chronique de l'Ag HBs
- * Partenaires sexuels d'une personne infectée par le VHB ou d'un porteur chronique de l'Ag HBs
- * Personnes détenues qui peuvent cumuler un certain nombre de facteurs d'exposition au VHB.

- Recommandations pour les personnes immunodéprimées

Il est recommandé de vacciner le plus précocement possible dans l'évolution de la maladie les candidats à une transplantation non immunisés. On observe une diminution de l'immunogénicité chez les patients transplantés mais également chez le patient cirrhotique ou insuffisant rénal. Tous les patients greffés de CSH doivent être vaccinés, sauf s'ils sont porteurs de l'Ag HBs.

L'article L.3111-4 du Code de la santé publique rend **obligatoire** l'immunisation contre l'hépatite B pour les personnes exerçant une activité professionnelle les exposant à des risques de contamination et pour les élèves ou étudiants se préparant à l'exercice de certaines professions de santé.

Schéma vaccinal

- En population générale :

- * chez le **nourrisson** : 3 injections (vaccin hexavalent) à **2 mois, 4 mois et 11 mois**
- * vaccin autre que hexavalent : 3 injections à intervalle de **0, 1 mois, 6 mois**

- Pour les adolescents âgés de 11 à 15 ans révolus :

- * schéma classique à **trois doses** : à intervalle de **0, 1 mois, 6 mois**
- * ou schéma à **deux doses** (Engerix B® 20µg) : à intervalle de **0, 6 mois**

- Pour les nouveau-nés de mère porteuse de l'AgHBs :

* vaccination à la naissance selon un schéma à **3 injections (une dose à la naissance, puis à 1 et 6 mois) avec le vaccin HBVaxPro 5µg® ou le vaccin Engerix B® 10µg** ; la première dose étant associée à l'administration d'immunoglobulines anti-HBs.

* un schéma à **4 doses** (une dose à la naissance, puis à 1, 2 et 6 mois) est recommandé pour les enfants nés **prématurés** de moins de 32 semaines ou de poids inférieur à 2 kg.

- Pour certains cas particuliers :

* chez l'adulte, où l'obtention très rapide d'une protection vaccinale est souhaitable (personnes détenues, personnes en situation de départ imminent en zone d'endémie moyenne ou forte...), et conformément à l'AMM du vaccin Engerix B® 20 µg, **un schéma accéléré peut être proposé. Il comporte l'administration en primo-vaccination de 3 doses en 21 jours (J0, J7, J21), suivies d'un rappel 12 mois** après, indispensable pour assurer une protection au long cours.